



# DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

The poster features a purple and white background with a dotted pattern. At the top center is the District Grand Vaucluse FFF logo. Below it, the logos for Thoroise Union Sportive (a green bull) and Esperance Gordienne (a green shield with a house) are shown with a 'Vs' symbol between them. The text 'FINALE COUPE AMITIÉ' is written in large, bold, purple letters, with 'MERCREDI 1ER MAI | 14H00' below it.

The poster features a green and white background with a dotted pattern. At the top center is the District Grand Vaucluse FFF logo. Below it, the logos for Olympique Montelais (a black shield with a crown and the number 1938) and Etoile Sportive Boulbon (a blue shield with a white lion) are shown with a 'Vs' symbol between them. The text 'FINALE ESPÉRANCE' is written in large, bold, green letters, with 'MERCREDI 1ER MAI | 16H00' below it.

# PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



**BULLETIN OFFICIEL**

**NUMERO 38**

**DU 26 Avril 2024**



## INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

### CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

**LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.**

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES **U18R2**  
ST. MAILLANAIS - **D3**  
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE  
FC TARASCON  
FA CHATEAURENARD **D1**  
SORGUES ESP **D2**  
VISAN JS  
BARTHELASSE US  
BEDARRIDES AS **U18D1**  
VELLERON SO  
VIOLES AVS

### LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - **R2 et D2**  
AV.C. AVIGNONNAIS  
CAVAILLON ARC **D2 et U19D1**

## DISCIPLINE ET REGLEMENTS

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### **Réunion du Mercredi 24 Avril 2024**

**Présents** : MM. CRESPIEN Raymond, ROCHER Lionel. Mme GONDRAN Lina, GUEGAN Martine.

**Excusés** : MM. ILAFKIHEN Tarik, STORCK Benjamin.

#### **NOUVEAUX DOSSIERS**

DOSSIER N° 304 : VEDENE LE PONTET AC / ST REMY FC – U16 D1 du 14/04/2024  
DOSSIER N° 305 : VILLENEUVE FC / ENTRAIGUES ALTHEN FC – DISTRICT 3 du 14/04/2024  
DOSSIER N° 306 : SAULT / NYONS FC D4 du 21/04/2024

DOSSIER N° 307 : AUTRE PROVENCE US / MORNAS SP – DISTRICT 4 du 21/04/2024  
DOSSIER N° 308 : CAVAILLON ARC / AUREILLES FC – DISTRICT 4 du 21/04/2024  
DOSSIER N° 309 : BARTHELASSE US / GORDES ESP – DISTRICT 3 du 21/04/2024  
DOSSIER N° 310 : PERTUIE USR / CARPENTRAS FC – U18 FEMININE à 8 du 20/04/2024  
DOSSIER N° 311 : CADEROUSSE US / RASTEAU AS – U18 FEMININE à 8 du 20/04/2024  
DOSSIER N° 312 : CABANES STADE / ST JEAN DU GRES ST – FEMININE à 8 du 21/04/2024  
DOSSIER N° 313 : BARBENTANE O / ST REMY FC – U13 NIV 1 du 13/04/2024  
DOSSIER N° 314 : ENTRAIGUES ALTHEN FC / MONTEUX FCF – FEMININE à 11 du 21/04/2024  
DOSSIER N° 315 : MORIERES ACS / ENT GADAGNE – U17 D3 du 21/04/2024  
DOSSIER N° 316 : LES ANGLES EMAF / ST DIDIER PERNES – U15 D2 du 21/04/2024  
DOSSIER N° 317 : AVIGNON CFC / ST DIDIER PERNES – U15 D1 du 21/04/2024  
DOSSIER N° 318 : MISTRAL ACADEMIE / ISLE BC – U17D1 du 21/04/2024

## DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 246 : PIOLENC AS / NOVES – U15 D3 du 17/03/2024  
DOSSIER N° 285 : TOURAINE US / MISTRAL ACADEMIEU – 15D1 du 07/04/2024

---

### RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

---

### IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

**Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.**

**La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

---

DOSSIER N° 304 : VEDENE LE PONTET AC / ST REMY FC – U16 D1 du 14/04/2024

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. BALESI Michel dirigeant de ST REMY FC

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de VEDENE LEPONTET Au motif que ces joueurs ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club. L'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 h.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match de l'équipe U16 R1 de VEDENE LE PONTET il s'avère que cette équipe a bien disputé une rencontre le 14/04/2024 contre le club de LA GARDIA en U16R1

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée et confirme le score acquis sur le terrain 5 à 5**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 305 : VILLENEUVE FC / ENTRAIGUES ALTHEN FC – DISTRICT 3 du 14/04/2024

Vu la réclamation d'après match envoyée par M. MABIALA Yony du club d'ENTRAIGUES ALTHEN Jugée irrecevable car mal formulée.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 14/04/2024 transformée en réclamation d'après match, jugée irrecevable car le motif ne s'applique pas au championnat du district Grand Vaucluse (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain VILLENEUVE FC – ENTRAIGUES ALTHEN 6 à 1**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 306 : SAULT / NYONS FC D4 du 21/04/2024**

Vu le courrier électronique de Mme Sandra DROUET Secrétaire de NYONS FC en date du 21/04/2024 qui précise :  
« L'équipe de NYONS FC ne sera pas présente à la rencontre du 21/04/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à NYONS FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 307 : AUTRE PROVENCE US / MORNAS SP – DISTRICT 4 du 21/04/2024**

Vu le courrier électronique de M. CHAUVET Jean Louis Président de AUTRE PROVENCE US en date du 21/04/2024 qui précise :  
« L'équipe de AUTRE PROVENCE US ne sera pas présente à la rencontre du 21/04/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AUTRE PROVENCE US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 308 : CAVAILLON ARC / AUREILLES FC – DISTRICT 4 du 21/04/2024**

Vu le courrier électronique de M. MAILLOT Aurélien Secrétaire de AUREILLES FC en date du 21/04/2024 qui précise :  
« L'équipe de AUREILLES FC ne sera pas présente à la rencontre du 21/04/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AUREILLES FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 309 : BARTHELASSE US / GORDES ESP – DISTRICT 3 du 21/04/2024**

Vu le courrier électronique de M VENGEON M du club de GORDES ESP en date du 20/04/2024 qui précise :  
« L'équipe de GORDES ESP ne sera pas présente à la rencontre du 21/04/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GORDES ESP (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 310 : PERTUIE USR / CARPENTRAS FC – U18 FEMININE à 8 du 20/04/2024**

Vu le courrier électronique du club de CARPENTRAS FC en date du 19/04/2024 qui précise :  
« L'équipe de CARPENTRAS FC ne sera pas présente à la rencontre du 20/04/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CARPENTRAS FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 311 : CADEROUSSE US / RASTEAU AS – U18 FEMININE à 8 du 20/04/2024**

Vu le courrier électronique du club de RASTEAU AS en date du 19/04/2024 qui précise :  
« L'équipe de RASTEAU AS ne sera pas présente à la rencontre du 20/04/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à RASTEAU AS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 312 : CABANES STADE / ST JEAN DU GRES ST – FEMININE à 8 du 21/04/2024**

Vu le courrier électronique du club de CABANNES Stade en date du 18/04/2024 qui précise :  
« L'équipe de CABANNES Stade ne sera pas présente à la rencontre du 21/04/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CABANNES Stade (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 313 : BARBENTANE O / ST REMY FC – U13 NIV 1 du 13/04/2024**

Vu le courrier électronique du club de BARBENTANE O en date du 11/04/2024 qui précise :  
« L'équipe de BARBENTANE O ne sera pas présente à la rencontre du 13/04/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BARBENTANE O (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 314 : ENTRAIGUES ALTHEN FC / MONTEUX FCF – FEMININE à 11 du 21/04/2024**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Mme DASCANIO Eva capitaine de ENTRAIGUES ALTHEN.  
Cette réserve porte sur La participation et la qualification de l'ensemble des joueuses de MONTEUX FC au motif que sont susceptibles d'être inscrites sur la feuille de match des joueuses ayant jouées plus de 10 matchs en équipe supérieure du club de MONTEUX FCF

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en 1<sup>er</sup> ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure de MONTEUX FCF il s'avère que seulement 3 joueuses de cette rencontre ont participé à plus de 10 rencontres avec 1 équipe supérieure de MONTEUX FCF.

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain ENTRAIGUES ALTHEN FC – MONTEUX FCF 1 à 2**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 315 : MORIERES ACS / ENT GADAGNE – U17 D3 du 21/04/2024**

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr TADLAOUI MAHER Youssef arbitre officiel  
:  
A 10h30 heure du coup d'envoi l'équipe de MORIERES ACS n'était pas en nombre suffisant pour pouvoir débiter la rencontre.

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MORIERES ACS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 316 : LES ANGLES EMAF / ST DIDIER PERNES – U15 D2 du 21/04/2024**

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr DEABJI Ilias arbitre officiel

:  
5 mn après le coup d'envoi l'arrosage c'est mis en route. Après 45 mn l'arrosage toujours en service, j'ai décidé d'arrêter la rencontre car les buses d'arrosage sont sorties et cela pouvait être dangereux.

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match rejouer (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 317 : **AVIGNON CFC / ST DIDIER PERNES – U15 D1** du 21/04/2024

Vu sur la feuille l'annotation de Mr MOLLA Kenzo arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 33eme minute pour cause de blessure de 2 joueurs du club de AVIGNON CFC, cette équipe s'est retrouvé en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 7 ».

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à AVIGNON CFC (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 318 : **MISTRAL ACADEMIE / ISLE BC – U17D1** du 21/04/2024

Vu le rapport de Mr JAMALI Rayan arbitre officiel :

« A la 85 -ème minute de jeu le l'Arbitre assistant de MISTRAL ACADEMIE a quitté le terrain. Le club de MISTRAL ACADEMIE n'a pas pu designer un nouvel Arbitre assistant ».

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à MISTRAL ACADEMIE**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

## ACTIVITÉS SPORTIVES

### COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### Réunion du Lundi 22 Avril 2024

**Présents** : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS (par téléphone)

**Excusé** : M. RANC

### SECTEUR CHAMPIONNAT

Note à **CAMARET** : Manque toujours accord des clubs (D1 et D2)

#### D1 :

Le match N° 26501457 : **PERTUIS / GADAGNE** du 05/05 se jouera à 16h00.

#### D2 :

Le match N° 26501715 : **CARPENTRAS / MORIERES** du 01/05 se jouera le Mardi 30/04 à 19h30.

Le match N° 26501750 : **GOULT ROUSSILLON / MORIERES** du 05/05 devra se jouer sur terrain neutre (+20KM) décision disciplinaire.

Le match N° 26501753 : **VILLENEUVE / MOLLEGES** du 05/05 se jouera à 17h00.

#### D3 :

Le match N° 26501930 : **VILLENEUVE / MALAUCENE** du 05/05 se jouera à 15h00.

Le match N° 26502423 : **GORDES ESP 2 / BOULBON 2** du 08/05 est avancé au Mercredi 24/04 à 19h00.

## D4 :

Le match N° 26505196 : AVIGNON US / LUBERON SC du 28/04 se jouera à 15h00.

Le match N° 26505225 : LUBERON SC / GADAGNE du 05/05 est avancé au Samedi 04/05 à 18h30.

Le match N° 27288915 : NYONS / GRES D'ORANGE du 01/05 est avancé au Mardi 30/04 à 20h00.

## SECTEUR COUPE

### Coupe Ulysse Fabre

Le match N° 28120454 : VILLENEUVE / ST DIDIER PERNES se jouera le 01/05 à 15h00

Le match N° 28120456 : AUTRE PROVENCE / GADAGNE se jouera le 08/05 à 15h00

La Finale se jouera le Samedi 25 Mai à 19H00 à VAISON LA ROMAINE

## COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mardi 23 Avril 2024

**Présents :** MM. GARCIA, ABEILLE, BOCHET, DANY.

**Excusé :** Mme NICOLAS.

## SECTEUR CHAMPIONNAT

### Match reporté en Avril :

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE
U19D1	26807532	VAL DURANCE FA	ROGNONAS	27-avr
U19D1	26807548	SARRIANS	CHATEAURENARD FA	27-avr
U17D1	26621751	VAL DURANCE FA	SCJ	28-avr
U17D1	26621768	ETOILE D'AUBUNE	CAVAILLON ARC	28-avr
U16D1	26621500	SCL 1	SCJ 1	28-avr
U16D1	26621518	CALAVON	MONTFAVET	28-avr
U16D1	26621530	LES ANGLES	VEDENE LE PONTE	28-avr
U16D2/A	26905392	SCJ 2	FCEA	28-avr
U16D2/A	26905437	LMDV	ETOILE D'AUBUNE	28-avr
U16D2/A	26905423	MALAUCENE	SCJ 2	28-avr
U15D1	26621104	AVIGNON CFC	VILLENEUVE FC	28-avr
U15D2/B	27710771	ST REMY	GRAVESON ENT	28-avr
U15D3/B	27720802	ST SATURNIN	PIOLENC	28-avr
U15D3/B	27720754	BOLLENE FOOT	MJCV	28-avr
U14D1	26670222	ORANGE FC	VEDENE LE PONTET	27-avr
U14D1	26670252	BARBENTANE	ST DIDIER PERNES	27-avr
U14D2/A	26904514	PROVENCE RC	LUBERON SC	27-avr
U14D2/A	26904594	ST DIDIER PERNES	NYONS	27-avr
U14D2/B	26904833	VAL DURANCE MAL	ST JEAN DU GRES	27-avr
U14D2/B	26904828	AVIGNON US	LES ANGLES EMAF	27-avr
U14D2/B	26925976	SCL 21	CHEVAL BLANC	27-avr

\*1 Retour 26621798 qui doit se jouer le 14/04 reporté au **01/05**

\*2 Retour 27678475 qui doit se jouer le 21/04 reporté au 28/04

### Match reporté en Mai :

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE
U19D1	26807551	LES ANGLES EMAF	ISLES BC	04-mai
U18D1	26856214	DENTELLES FC	VELLERON SO	01-mai
U18D1	26854455	PROVENCE RC	PERTUIS USR	01-mai
U18D1	26856217	DENTELLES	ST SATURNIN	08-mai
U18D1	26854456	PIOLENC AS	CALAVON	08-mai

U17D1	26621755	ETOILE D'AUBUNE	ST DIDIER PERNES	01-mai
U17D2/A	27678162	ST SATURNIN US	MONTEUX 2	08-mai
U17D2/A	27678159	DENTELLES	ROGNONAS	08-mai
U17D2/A	27678191	GRAVESON	GOULT	01-mai
U16D1	26621532	ST DIDIER PERNES	ACA	01-mai
U16D1	26621528	SCL	VILLENEUVE FC	01-mai
U16D1	26621531	CALAVON FC	AVIGON OUEST	01-mai
U16D2/A	26905377	VILLENEUVE FC	NYONS FC	01-mai
U16D2/A	26905426	VILLENEUVE FC	ETOILE D'AUBUNE	08-mai
U16D2/A	26905403	SCJ	BOLLENE RCB	01-mai
U16D2/A	26905440	NYONS	FCEA	08-mai
U16D2/A	26905435	SCJ 2	MONTEUX 2	08-mai
U16D2/B	26905797	VAL DURANCE FA	CALAVON	01-mai
U15D1	26621086	TOURAINES US	MONTEUX O	01-mai
U15D2/A	27720469	SERIGNAN	DENTELLES	01-mai
U14D1	26670255	LAPALUD	MONTEUX O	01-mai
U14D1	26670253	ORANGE FC	MAILLANE SDE	01-mai
U14D2/A	26926381	ORANGE FC	VELLERON SO	01-mai
U14D2/A	26904517	PROVENCE RC	ST DIDIER PERNES 2	08-mai
U14D2/A	26904596	DENTELLES	CAMARET	01-mai
U14D2/A	26926387	DENTELLES FC	VELLERON SO	08-mai
U14D2/A	26926061	ST DIDIER PERNES	MONTEUX FEMININ	01-mai
U14D2/A	26926068	MONTEUX FEMININ	VILLENEUVE FC	08-mai
U14D2/B	26904856	AVIGNON CFC	CAVAILLON	01-mai
U14D2/B	26904854	ST JEAN DU GRES	SCL	01-mai
U14D2/B	26904857	VILLENEUVE 2	LES ANGLAIS	08-mai

## SECTEUR COUPE

Les rencontres de coupes qui seraient reportées les 27 et 28 Avril, suite aux intempéries ou autre, seront à jouer impérativement le **1er Mai 2024**.

Le tirage au sort des rencontres des ½ Finales Grand Vaucluse et Avenir U15, U16, U17 se fera au District à 16h30, le Mardi 30/04/2024.

Les rencontres se joueront le 08/05/2024.

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mardi 23 Avril 2024

**Présents** : Mme DOSSARD (Présidente), M. BES, M. LE GALL, M. ZANDOMENEGHI, Mme NOVELLI, M. VIDAL,

**Excusés** : Mme DOUZON, M. D'ASCANIO,

**Absente** : Mme WIDORSKI.

## SECTEUR CHAMPIONNATS

**Rappel aux clubs :**

**UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFICATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.**

**Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.**

### CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

**Les barrages accession R1 se joueront les 26 MAI ET 02 JUIN 2024**

Le match N° 26805193 : O. DE BARBENTANE 1 / 582296 VENTOUX SUD FC M/B 1 est reporté au 01/05/2024



Le match N° 26805191 : FC AUREILLE / FC ST REMOIS non joué le 10/03/2024 est reporté au 24/04 à 19H au stade l'Espigoulier à MOURIES

Le match N° 26805194 : FC MONTEUX 2 / EYRAGUES est reporté au 01/05/2024

Le match N° 26805185 : VENTOUX SUD FC M/B 1 / F.C. FEMININ MONTEUX 2 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 26805224 : VENTOUX SUD FC M/B 1 / US TOURAINE est reporté au 12/05/2024 (En attente accord clubs)

### **JOURNEE 21**

USTOURAINE/ETOILE D AUBUNE 1  
FC ST REMOIS/VENTOUX SUD

**VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOS FEUILLES DE MATCH SVP.**

### **CHAMPIONNAT SENIORS F A 8**

#### **POULE PROMOTION :**

Le match N° 27114256 : UST GADAGNE CAUMONT 1 / MOLLEGES EYGALIERES 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114258 : AC VEDENE LE PONTET 1 / A.S. RASTEAU 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114259 : GORDIENNE ESPERANCE 1 / F.C. CHEVAL BLANC 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114266 : UST GADAGNE CAUMONT 1 / ST JEAN GRES FONTV. 1 est reporté au 05/05/2024

Le match N° 27114236 : ETOILE D AUBUNE 2 / AS RASTEAU est reporté au 05/05/2024

Le match N° 27114274 : BONNIEUX / GORDES est reporté au 05/05/2024

Le match N° 27114256 : UST GADAGNE CAUMONT/MOLLEGES EYGALIERES du 28/04/24 est reporté au 12/05/24.

Le match N° 27114259 : GORDES ESPERANCE/FC CHEVAL BLANC du 28/04/24 est reporté au 12/05/24.

#### **POULE ESPOIR :**

Le match N° 27113734 : VENTOUX SUD FC M/B 2 / O. NOVAIS 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27113733 : ASV 1 / - TRAVAILLAN F.C. 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27113737 : ST ANDIOL OLYMPIQUE 1 / CADEROUSSE est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27113703 : BEDARRIDES / PHENIX CALAVON est reporté au 05/05/2024

Le match N° 27113737 : ST ANDIOL-US CADEROUSSE du 28/04/24 est reporté au 05/05/24

### **CHAMPIONNAT U18F A 8**

Le match N° 27236404 : GRAVESON ENTENTE / CARPENTRAS est reporté au 27/04/2024

Le match N° 27236403 : AS RASTEAU / JSA est reporté au 27/04/2024

Le match N° 27236438 : CADEROUSSE -CHEVAL BLANC est reporté au 27/04/2024

Les matchs de la journée 14 du 10/02 sont reportés au 04 mai 2024.

**Information commission Féminine : nomination de M. D'ASCANIO Alexandre qui remplace M. ZAFRA en qualité de référent U18F.**

### **CHAMPIONNAT U15 F A 8**

**JOURNEE DECOUVERTE FOOT A 11 : le 08 mai à Entraigues sur la Sorgue.  
Inscription de votre équipe auprès de LISA PAULEAU.**

#### **Poule A :**

Le match N° 27587958 LE PONTET VEDENE / ETOILE D'AUBUNE 1 se jouera le 04/05

Le match N° 27587943 LMDV / ST REMY se jouera le 27/04

Le match N° 27587927 : CHEVAL BLANC / ETOILE D'AUBUNE 1 prévue le 09/03 se jouera le 27/04

#### **Poule C :**

Le match N° 27603750 : ETOILE D'AUBUNE 2 / ACA 2 se jouera le 27/04/2024

**Certaines dates tombant pendant les vacances scolaires les clubs peuvent s'ils le souhaitent prendre contact entre eux pour jouer en semaine à une date avant celle fixé par la commission.**

## CHAMPIONNAT U13 F A 8

Félicitations à toutes les équipes présentes au FESTI FOOT à ROBION !

Un merci tout particulier au club de **ST REMY** qui a fait l'effort de venir et participer malgré une équipe diminuée !

Les 2 équipes qualifiées qui nous représenteront à GAP pour la Finale Régionale sont : **A.C. AVIGNON** et **LES MINOTS DU VASIO**.

BRAVO ET BONNE CHANCE !

## SECTEUR COUPE

### COUPE CHABAS SENIORS F A 11

FINALE le 9 mai à 12h00 en lever de rideau de la finale ROUMAGOUX

ÉTOILE D'AUBUNE 1 / FC ENTRAIGUES ALTHEN

La remise des maillots de la finale CHABAS se fera le 25/04 à 18h30 à la mairie D'OPPEDE.

### COUPE AMITIE SENIORS F A 8

FINALE le 1<sup>er</sup> mai à 14h00 en lever de rideau de la finale Espérance à Sorgues.

UST GADAGNE CAUMONT / ESPERANCE GORDIENNE

### COUPE GRIOLET 18F

FINALE le 25 mai à 17H00 en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

CARPENTRAS FC / CHEVAL BLANC FC

La remise des maillots se fera le 02/05 à 18h30 au DISTRICT GRAND VAUCLUSE.

### COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

FINALE le 25 mai à 15H00 en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

ST JEAN DU GRES 1 / AC AVIGNON 1

La remise des maillots se fera le 02/05 à 18h30 au DISTRICT GRAND VAUCLUSE.

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### **Réunion du Vendredi 26 Avril 2024**

**Présents** : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. LAURENT, M. THIABAUD, M. SASSI,

**Excusés** : M. GOUSSET, M. ZEDGUENIDZE, Mme DOUZON, M. ZANDOMENEGHI.

Le Site du District Grand Vacluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvacluse.fff.fr/>

DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District  
[secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

### Lieux des Finales :

**18 Mai – Challenge départemental U11**

ST DIDIER PERNES

Stade Frédéric BERNAL (école Marie Mauron) – 84210 PERNES LES FONTAINES

**8 Juin – Journée Nationale des Débutants**

MONTEUX O.

Stade Saint hilaire – Plaine des Jeux Raymond Chabran 341 Chemin de Saint Hilaire –  
84170 MONTEUX

### SANCTIONS – AMENDES :

Nous vous rappelons selon l'Annexe financières 2023/2024 :

A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023,

- FORFAIT SIMPLE = 30€
- FORFAIT GENERAL = 20€
- Feuille de match illisible ou incomplète = 30€
- N° de licence manquant = 10€

La commission a voté à l'unanimité que si trop de Forfaits sont déclarés par le même club et la même équipe, l'équipe se verrait exclue des Poules. Cela concerne toutes les catégories.

Des Contrôles des Feuilles de matchs sont effectués.  
Les irrégularités sont transmises à la Commission compétente.

## SECTEUR : U12-13

**Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H**  
**Accueil des équipes 13h30**

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14, des U18, des U19, des U15F et U18F à 15H00.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13 et U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,....  
Match déplacé à 15H ou 15H30 ou 16H, .....

### POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U13 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U13, U12 ainsi que U11** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U14F, U13F, U12F et U11F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciés.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Article – 160 Nombre de joueurs « MUTATION » : Dans toutes compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux FFF.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- 1 Arbitre central doit être tiré au sort entre les 2 équipes, celui-ci doit avoir une licence officielle FFF (joueur, dirigeant).
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.
- **FMI pour les U12 et U13 de Niveau 1 à partir de la Phase 1.**

Des Contrôles des Feuilles de matchs sont effectués.  
Les irrégularités sont transmises à la Commission compétente.

### ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matchs doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvauclose.fff.fr](mailto:secretariat@grandvauclose.fff.fr)  
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :  
CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

**Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.**  
**Il sera appliqué MATCH PERDU par pénalité en cas de non-réception de la feuille de match.**  
**La feuille de match doit être envoyée au district dans les 48H.**

### MATCHS REPORTES :

#### LA DERNIERE JOURNEE DE RATTRAPAGE EST LE 25 MAI 2024

U12 NIV 1  
BC ISLE / ETOILE D AUBUNE reporté 15/05  
U12 NIV 2  
BC ISLE / VILLENEUVE FC reporté 15/05  
JS APT / CHEVAL BLANC FC reporté 25/05  
U13 NIV 1  
MAILLANE SDE / ST REMY FC reporté 25/05  
AVIGNON AC / BEDARRIDES AS reporté 25/05  
VEDENE LE PONTET / NOVES O reporté 25/05  
ST REMY FC / NOVES O reporté ? merci de nous indiquer une date de report pour ce match  
AVIGNON AC / MONTFAVET SC reporté ? merci de nous indiquer une date de report pour ce match  
LUBERON SC / VEDENE LE PONTET 2 reporté 25/05  
PERTUIS USR / LUBERONS SC 1 reporté 25/05  
CAVAILLON ARC 2 / AVIGNON AC 4 reporté 25/05  
PERTUIS USR / SORGUES ESP 2 reporté 25/05  
RC PROVENCE/ MONDRAGON MORNAS GJ reporté 25/05  
VILLENEUVE FC / CAMARET AS reporté 25/05  
U13 NIV 2  
AVIGNON AC 3 / MOLLEGES EYGALIERES FC reporté 25/05  
VAL DURANCE FA / CHEVAL BLANC FC reporté 25/05  
JS APT / CALAVON FC reporté au 15/05  
NYONS FC / CAMARET AS reporté 25/05  
MJC V BOLLENE / LAPALUD US reporté 25/05  
U13 NIV 3  
MONTEUX O / ETOILE D AUBUNE reporté 25/05  
BC ISLE / CAUMONT FC reporté 25/05

NOVES O / LE THOR US reporté 25/05  
U13 NIV 4  
RC PROVENCE / CADEROUSSE US reporté 25/05  
MONTEUX FCF / VISAN JS reporté 25/05  
GRES D ORANGE US / PIOLENC As reporté 25/05  
BOLLENE FOOT / SERIGNAN US reporté 25/05  
BOLLENE FOOT / GRES D ORANGE US reporté ? merci de nous indiquer une date de report pour ce match  
GADAGNE SC / LES ANGLÉS EMAF reporté 25/05  
ST SATURNIN US / LES ANGLÉS EMAF reporté 25/05 merci de nous indiquer une date de report pour ce match  
CAUMONT FC / AVIGNON CFC reporté 25/05  
ST ETIENNE DU GRES JS / VAL DURANCE FA reporté ? merci de nous indiquer une date de report pour ce match

**La feuille de match doit être envoyée au district dans les 48H.**

## SECTEUR : U10-11

**Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H  
Accueil des équipes 13h30**

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14, des U18, des U19, des U15F, des U18F à 15H00.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13, U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,.... Match déplacé à 15H ou 15H30 ou 16H, .....

### POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U11 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U11, U10 ainsi que U9** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U12F, U11F, U10F et U9F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciées.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.

### ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matchs doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)  
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :  
CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

**Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.  
Il sera appliqué MATCH PERDU par pénalité en cas de non-réception de la feuille de match.  
La feuille de match doit être envoyée au district dans les 48H.**

**LA DERNIERE JOURNEE DE RATRAPAGE EST LE 18 MAI 2024**

**18 Mai – Challenge départemental U11  
ST DIDIER PERNES  
Stade Frédéric BERNAL (école Marie Mauron)  
84210 PERNES LES FONTAINES**

## SECTEUR : U8-U9

**Plus aucun changement ne sera pris en compte  
jusqu'à la fin de la saison**

Lors de la constitution des Poules U8-U9, nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.  
Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

### ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)  
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :  
CATEGORIE (U8-U9) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

**Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.**

### PARTICIPATION DES EQUIPES FEMININES AUX PLATEAUX EFF :

La communication entre clubs participant à des compétitions sportives est essentielle pour assurer le bon déroulement des événements.  
Si un club qui a inscrit des équipes féminines en catégories U8-U9 prévoit de participer à un plateau de football EFF (École Féminine de Football), il est en effet recommandé de prévenir le club organisateur du plateau U8-U9 de votre absence. Cela permet d'organiser plus efficacement l'événement et de faire en sorte que toutes les équipes soient correctement réparties dans les rencontres.

Votre absence au plateau U8-U9 sera bien entendu pris en considération par la commission foot animation.

Lorsque vous prévoyez de ne pas participer à un plateau U8-U9, il est poli et respectueux de prévenir le club organisateur le plus tôt possible, idéalement plusieurs jours à l'avance, pour qu'ils puissent ajuster l'organisation en conséquence.

Il est important de maintenir une communication ouverte et respectueuse entre les clubs pour garantir que les événements sportifs se déroulent de manière harmonieuse. Cela permet également d'éviter des perturbations inutiles et d'assurer une expérience positive pour tous les participants.

## PLATEAU 12 CHEZ G – LE 1 JUIN

# JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

SEMI-NOCTURNE

**SAMEDI 8 JUIN**

A Monteux

Présence obligatoire de 1 équipe par club

RAPPEL - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 11 chez F :

Poules : 1 – 4 – 8 – 14 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 24 – 25 – 26 – 31.

**Nous vous rappelons que les Feuilles de plateaux sont à renvoyer dans les 48H au District.**

## SECTEUR : U6-U7

**Plus aucun changement ne sera pris en compte  
jusqu'à la fin de la saison**

### ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvauclose.fff.fr](mailto:secretariat@grandvauclose.fff.fr)  
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :  
CATEGORIE (U6-U7) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

**Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.**

### PARTICIPATION DES EQUIPES FEMININES AUX PLATEAUX EFF :

La communication entre clubs participant à des compétitions sportives est essentielle pour assurer le bon déroulement des événements.  
Si un club qui a inscrit des équipes féminines en catégories U6-U7 prévoit de participer à un plateau de football EFF (École Féminine de Football), il est en effet recommandé de prévenir le club recevant du plateau U6-U7 de votre absence. Cela permet d'organiser plus efficacement l'événement et de faire en sorte que toutes les équipes soient correctement réparties dans les rencontres.  
Votre absence au plateau U6-U7 sera bien entendu pris en considération par la commission foot animation.

Lorsque vous prévoyez de ne pas participer à un plateau U6-U7, il est poli et respectueux de prévenir le club organisateur le plus tôt possible, idéalement plusieurs jours à l'avance, pour qu'ils puissent ajuster l'organisation en conséquence.

Il est important de maintenir une communication ouverte et respectueuse entre les clubs pour garantir que les événements sportifs se déroulent de manière harmonieuse. Cela permet également d'éviter des perturbations inutiles et d'assurer une expérience positive pour tous les participants.

## PLATEAU 11 CHEZ F – LE 25 MAI

# JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

De 9H à environ 15H

**SAMEDI 8 JUIN**

A Monteux

Présence obligatoire de 1 équipe par club

**Nous vous rappelons que les Feuilles de plateaux sont à renvoyer dans les 48H au District.**

### ORGANISATION DES PLATEAUX U6-U7 :

Temps de jeu : 50 Minutes

1<sup>ère</sup> rotation : Ballon magique  
2<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)  
3<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)  
4<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)  
5<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)

Permettre à TOUS les enfants de **PROGRESSER**, de **JOUER** et de prendre du **PLAISIR**



	TEMPS DE JEU EFFECTIF	NIVEAU	NOMBRE DE POSSESSIONS
<b>BALLON MAGIQUE</b>	7'15"	Enfant « débutant »	13,5
		Enfant « débrouillé »	14,5
<b>MATCH</b>	5'35"	Enfant « débutant »	11
		Enfant « débrouillé »	18

En moyenne: **30 secondes GAGNEES** à chaque but marqué dans des buts avec filets



Direction Technique Nationale - La pratique U6-U7



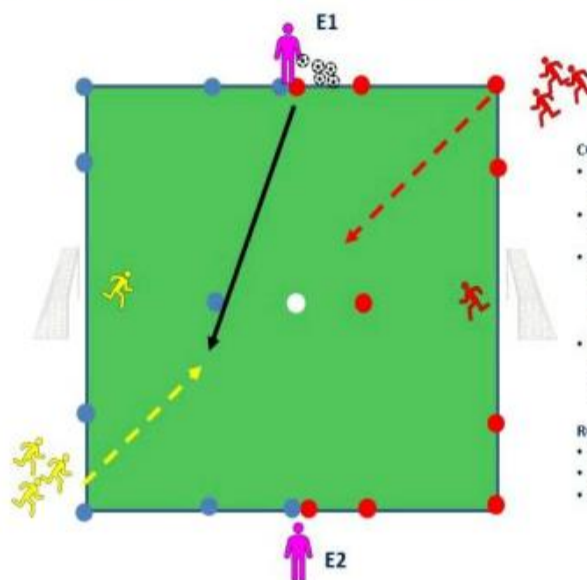
## LE BALLON MAGIQUE

U6 U7

OPTIMISATION DES TEMPS D'ACTIVITÉ ET DES CONTENUS PROPOSÉS

### GRANDS PRINCIPES

- Educateur équipe 1 (E1) transmet le ballon au 1er joueur rouge ou jaune (passe dans les pieds du joueur).
- Le joueur ayant le ballon doit aller marquer dans le but adverse en éliminant son adversaire.
  - Si l'adversaire récupère le ballon, il tente de marquer à son tour.
  - Si le ballon est récupéré par le GB, relance à son partenaire.
  - Si le ballon sort en touche ou en sortie de but, E1 injecte un 2<sup>ème</sup> ballon en criant « Ballon magique ». Les joueurs se disputent alors ce ballon.
  - A la fin de la séquence, les enfants quittent le terrain par les portes latérales et on recommence avec 2 autres.



### CONSEILS pour E1 :

- Ne pas dépasser 30 secondes de jeu (1 à 2 ballons)
- Ne pas donner le ballon toujours à la même équipe
- Sur le ballon magique, donner correctement le ballon (à la main ou aux pieds) pour favoriser le contrôle de la part des enfants.
- Essayer de donner le ballon à un joueur/joueuse l'ayant eu le moins souvent.

### ROLE DE E2 :

- Conseiller, guider les joueurs
- Contrôler le temps de la séquence
- Au bout de 4 passages, changer les GB



Direction Technique Nationale - La pratique U6-U7



Guides éducatifs à retrouver sur le Site du District Grand Vaucluse : <https://grandvaucluse.fff.fr/>  
 Dans l'onglet DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > Foot Animation > Guide de l'éducateur U6 à U9.